****

**Avis aux étudiants**

Il est porté à la connaissance de tous les étudiants du département que le traitement de tout cas en suspens relatif à l’année universitaire 2020-2021 se fera du 06/09/2021 au 15/09/2021. Passé ce délai, aucune réclamation reçue par l’administration ne sera prise en considération.